

RAPPORT MORAL de l'Union nationale GEM-France

Assemblées Générales Extraordinaire
27 Août 2011 – PARIS

A l'ordre du jour de cette Assemblée : modification des articles 6 et 7 des statuts de notre organisation.

Pour adapter nos actions à l'évolution d'une part des Groupes d'Entraide Mutuelle après leur sixième année et l'expérience que nous avons ainsi accumulée et d'autre part la carence de représentation de ces structures auprès des instances concernées aussi bien dans la proximité qu'à l'échelon national nous proposons à cette Assemblée une modification des articles 6 et 7 des statuts.

Les modifications proposées sont annexées à ce rapport moral.

De quoi s'agit il ?

Conformément à l'esprit de la loi du 11 février 2005 et aux cahiers des charges qui définissent le fonctionnement des GEM, des associations d'usagers, fortes de notre soutien, se construisent avec l'objectif de porter un projet de Groupe d'Entraide Mutuelle. Elles ont compris qu'il n'y a que le « temps nécessaire » qui leur permettra de façonner avec leurs adhérents un projet collectif qui tienne sur le moyen et, nous nous y employons, sur le long terme.

Inexpérimentés les promoteurs de ces projets ont besoin d'être aidés, soutenus, conseillés. Quelques unes de ces associations nouvelles sont nées cette année avec notre soutien. Nous y allons pas à pas, tranquillement, ensemble, mettant toutes les chances du côté du projet à finaliser : mettre au monde un nouveau GEM dans les meilleures conditions possibles.

Notre contribution est essentielle.

Nous connaissons intimement les textes, le contexte, le concept, les embûches.

Ainsi nous pouvons apporter une formation pertinente aux personnes qui s'investissent dans cette aventure :

Une formation du terrain, de l'expérience, des bons et des mauvais moments, de la longévité gagnée année après année.

Et puis, justement, six ans après, il est nécessaire de faire face à un phénomène paradoxal qui s'accroît. Les GEM sont nommés sur tous les plans :

- qu'il s'agisse des projets gouvernementaux nationaux : le Plan en Santé Mentale, le SROS Psychiatrie,
- qu'il s'agisse de projets gouvernementaux sur certains territoires comme les projets des pairs-médiateurs de santé, le projet Housing First (Un Toit d'abord)

Tous ces projets nous concernant indirectement mais auxquels les textes nous associent ont été préparés en amont de nous et nous « tombent » un peu dessus. Il faut nous préparer à

discuter les conditions de nos participations et nous former à la représentation pour ceux qui y trouveraient un intérêt militant.

D'où la nécessité de prendre en compte à travers les associations d'usagers porteuses de GEM ou d'un projet de GEM, un groupe « Représentant des usagers » .

Cette disposition permettra aux responsables associatifs et aux responsables en charge du fonctionnement et de la gestion des GEM de présenter leur candidature de représentant des usagers.

L'Union nationale GEM-France demandera son agrément tout de suite après cette AG. Nos adhérents pourront ainsi bénéficier non seulement du parrainage déjà gagné sur ce dernier cahier des charges mais également de la légitimité de représenter les usagers dans toutes les instances demandeuses.

Ce qui sera un grand pas de fait vers la diversité des représentations adaptées aux besoins. des politiques de santé concernant le champ qui nous intéresse : la santé mentale et la psychiatrie, pour ceux qui s'y investissent déjà et ceux qui les rejoindront.

Ces modifications seront votées en Assemblée Générale Extraordinaire.

Une fois ce vote effectué et quel qu'en soit le résultat, nous avons notre Assemblée générale ordinaire statutaire.

Examinons l'année qui vient de s'écouler .

Deux faits marquants se sont produits.

Deux faits assez contradictoires et nous concernant directement.

Le premier évènement est le vote de la loi d'Avril 2011 concernant les soins psychiatriques en ambulatoire sans consentement.

Le second évènement c'est le passage des dossiers GEM de la DGCS à la CNSA, le nouveau cahier des charges qui en est résulté, les conséquences cette année de ce passage de témoin et les enseignements que nous devons en tirer.

La loi votée en modification de la loi de 1990. Nous n'allons pas ici entrer dans toutes les arcanes de cette loi ni en détailler toutes les péripéties en cascade survenues sur deux ans. Nous en dirons deux ou trois choses qui nous semblent essentielles.

- cette loi est la première dans notre Histoire contemporaine à avoir été votée à la majorité du Parlement et du Sénat contre la volonté unanime d'une profession.

En effet les 5 syndicats de psychiatres, alors même que certains d'entre eux avaient une lecture différentes des termes proposés, ont été unanimes à refuser cette loi.

Une telle opiniâtreté à ne pas prendre en compte le point de vue ni des principaux intéressés : les usagers, ni des personnes en charge du soin, les psychiatres, ne s'était jamais vue.

L'histoire n'est pas finie puisque des pétitions à propos de l'inapplicabilité de la loi dans les faits, et des engagements à y désobéir, sont largement diffusés par les représentants des professionnels de santé à tous les niveaux. Les usagers eux ont déjà dit leur désaccord complet avec la loi sauf à y voir entrer le juge ce qui était un de nos souhaits à propos de privation de liberté.

La loi est désormais votée, vous pouvez en trouver le texte sur internet, mais le débat n'est pas clos pour autant. Je dirai qu'il ne fait même que commencer sur ce qui va être de l'appliquer. Le mouvement qui la désavoue est toujours aussi important.

Le deuxième événement qui nous concerne ici plus directement dans ce débat c'est le nouveau cahier des charges concernant les GEM.

Nous avons été sollicités et avons contribué largement à son élaboration. Cela ne s'est pas fait sans mal. En effet, une première réunion prévue rassemblant la DGCS, la CNSA, CNIGEM, UNGF, la FNAPSY, la Croix Marine et l'UNAFAM autour de ce thème de travail n'a pas pu avoir lieu, ces trois dernières organisations refusant de siéger avec nous boycottant le rendez-vous.

Je rappelle que le concept des GEM part de trois principes majeurs :

- rompre la solitude
- aider à parvenir à l'autonomie
- dé-stigmatiser

Ce sont des théories, seraient-elles comme les promesses qui n'engagent que les personnes qui y croient ? Il nous a donc fallu travailler à distance par fil, mails, courriers postaux. Nous ne nous étendrons pas sur cette attitude qui finira bien par céder un jour. En effet conceptualiser des idées au niveau politique est une bonne chose mais se priver de l'expérimentation sur le terrain c'est absurde. Or, nous sommes le terrain.

Qu'il me soit permis ici de préciser que si l'on vous demande, comme on nous le demande à nous au CA et au Bureau, quelle est la différence entre UNGF et CNIGEM, la réponse est que le CNIGEM est dirigé par les représentants délégués par les trois parrains institutionnels Fnapsy, Unafam, Croix Marine.

UNGF est autonome, entièrement et uniquement composée dans son CA et donc dans son Bureau de responsables de terrain actifs dans leurs GEM et/ou de leurs associations d'usagers.

Chacun son boulot.

Jusqu'à présent nous avons réussi à vivre uniquement des cotisations modestes demandées à nos adhérents. Il est bien évident que si nous voulons apporter plus d'entraide et rendre plus de services il nous faudra bien recourir à quelques subventions.

Tout ceci étant dit revenons au cahier des charges.

Plusieurs points nous posent problème parcequ'en effet il n'est pas copié-collé du document que nous avons proposé.

4

Les 35 h de présence du GEM dans la Cité. Les travaux à prévoir pour se mettre aux normes requises pour recevoir du public. La dimension des locaux. Et d'autres points que je vous laisse le privilège de nous détailler puisque vous y avez travaillé avant cette réunion.

Nous relevons que ce passage des dossiers à la responsabilité de la CNSA ne s'est pas fait sans souffrance pour les GEM auto-gérés qui arrivent à cette AG les caisses vides alors que le travail sur le cahier des charges s'est achevé en mars, que l'argent est disponible dans les ARS depuis avril et que nul n'a tenu compte de nous parce qu'il faut bien le dire, les GEM, les vrais, ne représentent qu'à peine 10% de tous les GEM existants.

Tous les cahiers des charges du monde ne changeront pas cette donne. Les GEM ne sont pas entre nos mains. Ce concept dont nous étions les bénéficiaires privilégiés est entre les mains charitables d'organisations puissantes en complément de leurs panoplies d'offres de soins médicaux, sociaux et médico-sociaux.

Cette situation se décline ainsi :

- foyers d'hébergement pour le logement, CAT pour le travail, CMP et/ou HDJ pour les soins, GEM pour les loisirs, SAVS pour l'accompagnement et SAMSAH spécialisés. Et voilà l'utilisateur sur une route bien balisée, contrôlée, maîtrisée. Il n'a plus qu'à se laisser guider vers le salut dans le Manège Désenchanté.

Est-ce aussi simple ?

Bien sûr que ces structures médicales, médico-sociales sont utiles, apportent des solutions, aident les personnes à aller mieux, ce qui me gêne c'est que les GEM se trouvent inclus dans le système.

Les GEM sont des espaces de liberté. Ils doivent être librement choisis. Y viennent des personnes en foyer et des personnes avec chez soi. Les GEM doivent être éparpillés dans la cité et non pas collés à des structures de soin et/ou d'accompagnement comme c'est souvent le cas. Il y en a même qui sont logés dans des hôpitaux.

Parce qu'il faut toujours faire vite et pour nous il s'agit tout le temps du temps nécessaire. Pour mettre en GEM en place, qu'il soit assez solide sur les bases d'un projet collectif élaboré par les adhérents de l'association d'utilisateurs, supporté par le nombre nécessaire de personnes il nous faut entre 6 et 10 mois.

Les organismes institutionnels ont du personnel salarié, des services spécialisés et en un ou deux mois ils peuvent pré-fabriquer un GEM dont ils ouvriront la porte en indiquant au public : entrez c'est ici que vous allez bénéficier de toute notre attention.

Alors la question est bien : qu'allons nous devenir ? Certes le concept GEM est à présent pérennisé du fait que le cahier des charges soit contenu dans un arrêté ministériel, le budget est sans doute assuré – sauf crise catastrophique – mais quid des usagers acteurs de leur destin. Les GEM sont à présent un marché et ce sont les grosses entreprises qui les ont en main. Il se trouve que ce sont les parrains la plupart du temps qui jouent ce rôle.

La question de notre avenir se pose parce que nous savons tous ici que c'est difficile de faire fonctionner un GEM.

Si cela nous apporte indéniablement énormément de plaisir et de réconfort, cela demande beaucoup de présence, de disponibilité, d'apprendre à accomplir des tâches ingrates, de se préoccuper aussi de la relève, de la formation des nouveaux, faire face à des pénuries de membres actifs etc..C'est les PME face aux Majors avec les mêmes problèmes de trésorerie et de moyens.

D'où la nécessité de nous serrer les coudes entre pairs pour limiter autant que faire se peut l'emprise des Majors sur nos petites entreprises d'usagers.

J'espère et je souhaite que le débat soit riche, que votre plaisir de vous retrouver ensemble est intact même si faute d'argent nous sommes cette fois-ci moins nombreux. Je dis aux représentants de GEM-Majors que nous sommes heureux qu'ils soient venus à cette assemblée, nous savons que les animateurs et les adhérents bénévoles y font un bon travail, parfois même un travail exceptionnel et qu'ils comprendront que nous ne visons qu'une chose : que les GEM continuent et que les usagers soient de plus en plus nombreux à s'y engager activement.

Bonne AG.

La Présidente.